



## CONSEIL MUNICIPAL DE OISLY

\*\*\*\*\*

Séance du 28.02.2017

\*\*\*

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales  
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

#### 1- COMPTE PRINCIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte de gestion 2016 du trésorier.

Le conseil municipal vote à l'unanimité, le compte administratif du maire de 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a réalisé l'affectation des résultats.

#### 2- COMPTE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte de gestion 2016 du trésorier.

Le conseil municipal vote à l'unanimité, le compte administratif du maire de 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a réalisé l'affectation des résultats.

#### 3- PREPARATION BUDGET 2017

Les conseillers municipaux ont débattu des orientations budgétaires 2017.

#### 4- AVENANT AU CONTRAT CAE

Les conseillers ont délibéré afin que la commune de Oisly puisse refacturer au SIVS de Couddes Oisly Choussy les heures supplémentaires effectuées pour nécessité de service ou de formation par le conducteur de bus.

#### 5- NON INDEXATION DE LA TVA POUR LE LOYER A USAGE D'HABITATION DU RESTAURANT LE SAINT VINCENT

Les conseillers municipaux ont délibéré pour ne pas soumettre à la TVA le loyer du Saint Vincent (partie habitation).

Le Maire,

Chantal MARDON



Publié le 3 mars 2017

Le Maire,  
Chantal MARDON

